

1. ***Il y a deux ans, en avril, le conseil d'administration du FMI approuvait un nouveau cadre pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance : pourquoi le FMI a-t-il décidé de prêter davantage attention à la lutte contre la corruption ?***

La corruption endémique fait obstacle à une croissance économique durable et inclusive. Elle a des effets pernicioseux : elle érode le contrat social, réduit le montant de l'impôt recouvré et décourage les investisseurs. C'est une priorité de longue date pour le FMI. En effet, nous avons dès 1997 instauré des règles portant sur les questions de gouvernance dans les pays membres et nous analysons depuis des années les coûts économiques de la corruption. Les mesures de lutte contre la corruption occupent déjà une place importante dans un certain nombre de rapports au titre de l'article IV et accords de prêt du FMI.

En 2017, un examen des règles en place a conclu que leurs principes restaient valables, mais que notre mise en œuvre n'avait pas été systématique. Trop souvent, nous employions des euphémismes qui brouillaient l'analyse des problèmes, nos recommandations étaient trop générales pour trouver une utilité concrète et notre collaboration avec d'autres organisations internationales aurait pu être meilleure.

C'est dans ce contexte que le FMI a adopté en avril 2018 le [cadre pour un renforcement de l'action en matière de gouvernance](#), qui a institué un processus structuré visant à promouvoir une action plus impartiale, plus ouverte, et plus efficace sur le front de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

2. ***Comment évalueriez-vous les progrès accomplis par le FMI et ses pays membres depuis l'adoption de ce cadre en 2018 ? Quels sont les principaux défis qui se sont posés dans sa mise en œuvre ?***

Je pense que nous avons pris un bon départ. **En interne**, nous avons instauré un processus systématique d'analyse des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de la gravité de la corruption dans chacun de nos pays membres, ainsi qu'un cadre d'évaluation des priorités de réforme pour régler ces problèmes. En outre, les départements du FMI améliorent progressivement leurs capacités à gérer ces questions sensibles.

Ces efforts internes se traduisent par une **couverture systématique des questions de gouvernance et de corruption dans les activités principales du FMI**.

En matière de **surveillance**, nous nous intéressons à la fois aux aspects nationaux et internationaux de la corruption. S'agissant de la **corruption nationale**, nous avons beaucoup développé et étendu notre analyse sur les efforts menés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption dans nos rapports. Notre analyse est aujourd'hui plus fine et mieux calibrée en fonction de la gravité des risques de corruption. Tout récemment, par exemple, notre travail de surveillance a porté sur la gouvernance et les opérations de la banque centrale du Libéria, la surveillance du secteur financier en Moldavie et le dispositif de lutte contre la corruption au Mexique.

Nous nous intéressons aussi aux **aspects internationaux de la corruption**. À ce jour, avec l'ensemble des membres du G7, ainsi que l'Autriche, la République tchèque et la Suisse, nous avons examiné l'efficacité des dispositifs nationaux de poursuites contre les multinationales impliquées dans la corruption d'agents publics étrangers. Cette initiative volontaire a été menée en concertation avec l'OCDE et le

Groupe d'action financière (GAFI), et nous avons également examiné les mesures prises dans chaque pays pour mettre un terme à la dissimulation des produits de la corruption à l'étranger.

Dans le cadre des **programmes appuyés par le FMI**, l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption figurent plus souvent parmi les objectifs déclarés. Cette action est étayée par de solides mesures anticorruption.

Nous intensifions nos efforts de **développement des capacités**. Notre objectif est ici de fournir des conseils techniques pour aider les pays à renforcer la gouvernance dans des domaines tels que l'administration fiscale, le contrôle des dépenses, la transparence budgétaire, la surveillance du secteur financier, les institutions de lutte contre la corruption et les déclarations de patrimoine des hauts responsables. Notre boîte à outils pour le développement des capacités comprend aujourd'hui un diagnostic approfondi de la gouvernance sur la base duquel sont établis des plans d'action anticorruption détaillés. Plus de 10 diagnostics de ce type ont été réalisés ou sont en cours.

Nous avons renforcé notre **collaboration sur les questions de gouvernance avec d'autres institutions internationales**, notamment la Banque mondiale, le groupe de travail anticorruption du G20, l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime, le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption et le Groupe d'action financière (GAFI).

Mais ce n'est qu'un début. À terme, notre objectif commun n'est pas seulement de renforcer notre analyse et nos conseils, mais de voir ce travail se traduire en une meilleure gouvernance nationale et un recul de la corruption. C'est un processus qui prend du temps et il est encore trop tôt pour évaluer les résultats.

L'une des difficultés que nous avons rencontrées est que de nombreux États fragiles figurent parmi les pays où les problèmes de gouvernance sont les plus graves. Ces pays ont une capacité d'exécution limitée et des priorités de réforme concurrentes, de sorte que les dirigeants doivent faire des choix difficiles lorsqu'ils définissent les priorités. Les lacunes parfois constatées dans les données constituent un autre problème. Tous ces éléments indiquent qu'il faut être patient du point de vue des résultats mais persévérant dans l'effort.

3. Les recherches effectuées par Transparency International dans 96 rapports du FMI au titre de l'article IV entre janvier 2019 et février 2020 ont montré une augmentation de 185 % des références à la corruption, mais la grande majorité d'entre elles concernent une minorité de rapports et de pays. L'Afghanistan, par exemple, représente plus de 10 % des mentions. Comment vous assurer qu'à l'avenir vous traiterez tous vos pays membres de manière similaire ?

Tout d'abord, je tiens à dire qu'il est toujours utile que des organisations de la société civile analysent notre travail et nous demandent des comptes. Ce travail est profitable à notre analyse interne et aide le FMI à rendre un meilleur service à ses membres. Je suis heureuse que vos recherches aient constaté une nette augmentation des références à la corruption : cela montre que le cadre de 2018 produit les effets attendus.

Pour répondre à votre question, nous veillons bien sûr à traiter les pays membres avec impartialité et nous disposons de solides procédures de contrôle interne à cet effet. Mais nous savons aussi que les problèmes de gouvernance et de corruption varient d'un pays à l'autre et nous tenons compte de ces différences dans nos analyses et dans notre surveillance.

La bonne nouvelle, c'est que le nouveau cadre nous permet d'aborder chaque pays en fonction du risque : nous pouvons ainsi être plus attentifs aux questions de gouvernance et de lutte contre la corruption selon la gravité de leur vulnérabilité en matière de gouvernance.

4. ***Le FMI joue un rôle de premier plan dans l'atténuation des répercussions économiques de la COVID-19 et il s'est engagé à mettre à disposition sa capacité de prêt de 1 000 milliards de dollars pour cet effort. La réactivité du FMI est louable, mais les organisations de la société civile, dont Transparency International, ont exprimé des préoccupations relatives à l'insuffisance des mesures de lutte contre la corruption ou de transparence prévues dans ces prêts d'urgence. Si nous avons constaté des progrès du point de vue des mesures de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption dans certains pays, ce n'est pas le cas partout. Que fait le FMI pour réduire les risques que ces fonds soient engloutis par la corruption et qu'ils n'atteignent pas les bénéficiaires souhaités dans un contexte de restriction de l'accès à l'information publique et de la liberté des médias dans certains pays ?***

Vous avez raison de souligner que le FMI a réagi en un temps record, car cette crise ne ressemble à aucune autre. Plus de 100 pays ont demandé une aide financière d'urgence, et nous avons déjà versé plus de [24.7] milliards de dollars à 69 pays.

Tout en agissant très rapidement, le FMI a systématiquement souligné qu'il est important d'améliorer la gouvernance et la responsabilité. Le message que nous avons adressé aux gouvernements est très clair : dans ce contexte de crise, prenez toutes les mesures nécessaires quoi qu'il en coûte, mais dépensez à bon escient et gardez-en une trace. Nous ne voulons pas que la responsabilité se perde dans le processus. C'est pourquoi nous prenons plusieurs mesures pour prévenir, du mieux possible, tout détournement des financements accordés par le FMI.

Premièrement, les gouvernements qui reçoivent des fonds d'urgence se sont engagés à prendre un ensemble de mesures allant de la publication en ligne des marchés publics et des bénéficiaires réels des sociétés attributaires de ces marchés, ainsi qu'à la publication des audits indépendants des dépenses d'atténuation de la crise. Ces mesures améliorent la transparence, la lutte contre la corruption, les mécanismes de lutte contre le blanchiment de capitaux et la gestion des finances publiques. Dans chacun des cas, nous évaluons les mesures qui ne retarderont pas indûment les décaissements urgents.

Deuxièmement, tous les pays qui reçoivent des fonds d'urgence doivent s'engager à réaliser une évaluation des dispositifs de sauvegarde afin de donner des assurances raisonnables quant à l'adéquation des rapports et des contrôles de la banque centrale. Si des carences sont détectées, les services du FMI émettent des recommandations assorties d'un délai et suivent attentivement leur mise en œuvre.

Troisièmement, de nombreux pays bénéficiaires d'une aide d'urgence ont déjà conclu ou solliciteront prochainement des accords de financement pluriannuels avec le FMI. Ces accords sont plus adaptés à la résolution des problèmes structurels de long terme qui sous-tendent la mauvaise gouvernance et la corruption.

5. ***Il est impossible d'appréhender la nature et la gravité des carences en matière de gouvernance, corruption comprise, à partir des seules sources officielles. La contribution d'un ensemble d'acteurs, dont la société civile, est indispensable. Nous observons que le FMI adopte des approches différenciées selon les pays en ce qui concerne ses échanges avec la société civile. Quel rôle le FMI pense-t-il que les organisations de la société civile doivent jouer dans sa lutte contre la corruption et comment compte-t-il résoudre ce problème de cohérence dans le contexte de la restriction de l'espace laissé à la société civile dans de nombreux pays ?***

Les corrompus et les fraudeurs sont très déterminés, et ils emploient des techniques élaborées pour détourner des fonds. Nous ne pourrons arrêter la fraude et la corruption qu'en travaillant ensemble, et la société civile a un rôle essentiel à jouer en demandant des comptes aux pouvoirs publics et aux institutions comme le FMI.

Les organisations de la société civile offrent une tribune pour faire entendre les préoccupations des citoyens en matière de corruption. Par votre travail de sensibilisation et de plaidoyer, vous faites pression sur les gouvernements et sur les entreprises afin qu'ils respectent leurs engagements et agissent de manière responsable. Et par votre travail avec des institutions telles que le FMI, vous nous montrez les points sur lesquels nous pouvons progresser.

Je sais que ce type de travail se heurte à d'importants défis partout dans le monde, alors voici ma demande : continuez votre bon travail. En période de crise, c'est plus important que jamais. De notre côté, nous continuerons à jouer notre rôle, même dans des périodes difficiles comme la pandémie de COVID-19, par exemple en travaillant avec les gouvernements pour améliorer la transparence budgétaire. Et toutes les équipes-pays du FMI sont encouragées à dialoguer avec les organisations de la société civile, à solliciter leurs vues sur les mesures prioritaires et à expliquer les efforts de l'institution dans ces pays.

6. ***Le FMI a maintes fois démontré son ambition de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la corruption partout dans le monde. En vous projetant plus loin, en 2030 et au-delà, quelle est, à votre avis, la prochaine étape dans le domaine de la lutte contre la corruption ?***

L'agenda mondial en matière de lutte contre la corruption est déjà très chargé mais de nombreuses initiatives ne sont pas encore pleinement mises en œuvre et les meilleures pratiques ne sont pas aussi répandues qu'il le faudrait. En nous projetant en 2030, nous pouvons faire d'importants progrès dans la lutte contre la corruption et atteindre les objectifs de développement durable si nous axons nos efforts sur ces priorités, par exemple en renforçant les obligations de déclaration de patrimoine des hauts responsables publics et en assurant la transparence des informations relatives aux bénéficiaires réels des personnes morales.

Au-delà de 2030, j'espère que les technologies, bien qu'elles ne soient pas exemptes de risques, pourront contribuer à la lutte contre la corruption. Ainsi, par exemple, l'apprentissage automatique, grâce auquel il est possible de mieux exploiter la quantité croissante de données accessibles au public, peut faciliter la détection des risques de corruption. Ces innovations technologiques peuvent nous amener à franchir une nouvelle étape dans la lutte contre la corruption.